

## **Formulaire de demande d'une prime dans le cadre du plan de revalorisation des commerçants et artisans de proximité**

### **Remarques préliminaires**

- Le montant de la prime est fixé à 60% du montant du projet avec un maximum de 1000€ par prime. Ce montant peut être majoré de 50% (soit un plafond de 1500€) sous certaines conditions (voir ci-après).
- Une seule prime est accordée par commerçant et artisan par année civile.
- Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.
- La demande doit être introduite dans les six mois qui suivent la réception de la facture finale du projet pour lequel une prime est sollicitée.
- L'administration communale se réserve le droit de vérifier les informations transmises et de demander des preuves justificatives supplémentaires le cas échéant.
- Le formulaire est à remplir en caractères d'imprimerie.

### **Coordonnées du demandeur.euse**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### **Adresse**

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ Bte: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

### **Données sur l'établissement**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

#### **Adresse**

Rue: \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ Bte: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Type d'activité : \_\_\_\_\_

Numéro de TVA : \_\_\_\_\_

La prime doit être versée sur le compte ouvert au nom de : \_\_\_\_\_

Nº compte IBAN : \_\_\_\_\_

**Descriptif du projet**

Cochez la prime sollicitée :

**Descriptif**

Votre prime peut être majorée de 50% (plafond de 1500€) si votre projet participe à l'une des conditions suivantes :

**Total des frais engendrés par le projet :**

**Déclaration des éventuelles autres aides financières publiques, ainsi que leur montant :**

## Engagements du demandeur

Le demandeur déclare sur l'honneur :

- 1° Etre un commerçant ou un artisan conformément aux définitions reprises à l'article 2 du règlement en annexe.
- 2° Etre en règle avec les dispositions légales et les réglementations fiscales, sociales et environnementales qui régissent l'exercice de la profession pour laquelle la prime est sollicitée, ainsi que vis-à-vis des prescriptions urbanistiques.
- 3° Avoir son activité, pour laquelle une prime est sollicitée, sur le territoire de la commune d'Etterbeek (lorsqu'il s'agit d'une demande pour une prime starter, établir son activité professionnelle à titre principal pendant une période d'au moins 2 ans à dater de l'octroi de la prime).
- 4° Occupier moins de 10 équivalents temps plein.
- 5° Disposer d'un chiffre d'affaires ou d'un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.
- 6° Avoir déclaré les éventuelles autres aides financières publiques, ainsi que leur montant. La prime visée par le présent règlement et son éventuelle majoration, cumulées aux autres aides publiques financières, ne pouvant en aucun cas conduire le bénéficiaire à percevoir un montant supérieur à celui de l'investissement ou des travaux visés.
- 7° Ne pas exercer son activité dans un des secteurs expressément exclus :
  - Les night-shops et les phone-shops
  - Les agences de paris et de jeux de hasard
  - Les banques et les autres institutions financières
  - Le secteur des assurances le secteur de la vente,
  - De l'achat et de la location des biens immobiliers
  - La grande distribution, y compris les supermarchés et hypermarchés,

Le demandeur s'engage à restituer intégralement la prime si la déclaration afférente à l'octroi de la prime s'avère être inexacte ou incomplète.

L'administration communale se réserve le droit de vérifier les informations transmises et de demander des preuves justificatives supplémentaires à tout moment.

### A joindre au présent document

- Descriptif complémentaire du projet si nécessaire
- Factures relatives à la prime sollicitée
- Preuves de paiement

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement relatif à l'octroi de primes dans le cadre du plan de revalorisation des commerçants et artisans de proximité adopté au Conseil communal du 17 février 2020 et déclare toutes les données fournies dans le présent formulaire sincères et véritables.

**A renvoyer dans les six mois qui suivent la réception de la facture finale du projet pour lequel une prime est sollicitée, par mail à [primes.premies@etterbeek.brussels](mailto:primes.premies@etterbeek.brussels) ou par courrier postal à Administration communale, gestion des primes, Avenue des Casernes 31/1, 1040 Etterbeek.**

J'accepte que le service du développement économique et commercial conserve mes données afin d'être invité aux évènements dédiés aux commerçants et entrepreneurs.

#### A renvoyer à l'attention du Service des Primes:

- Par mail à [primes.premies@etterbeek.brussels](mailto:primes.premies@etterbeek.brussels)
- Par dépôt à l'accueil de l'administration communale
- Par courrier postal à l'administration communale :  
Avenue des Casernes 31/1 1040 Etterbeek

#### Pour toute question concernant la prime et l'élaboration de votre dossier :

Service du développement économique et commercial  
**02/627.24.41 - 02/627.23.24 - 02/627.27.92**  
[economie@etterbeek.brussels](mailto:economie@etterbeek.brussels)

*Les données vous concernant sont traitées par la commune d'Etterbeek afin de répondre à votre demande de prime. La commune est tenue de conserver votre dossier jusqu'au délai légal d'utilité administrative.*

*Aucune donnée n'est partagée avec des tiers. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [primes.premies@etterbeek.brussels](mailto:primes.premies@etterbeek.brussels) ou par courrier à l'Administration communale d'Etterbeek – gestion des primes.*

*Pour toute autre question, concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre déléguee à la protection des données : [dpo@etterbeek.brussels](mailto:dpo@etterbeek.brussels)*